

# HANDICAP MOTEUR

## EN BIBLIOTHEQUE



Le handicap moteur résulte de l'atteinte de la capacité de tout ou partie du corps à se mouvoir, réduisant l'indépendance de la personne et nécessitant parfois le besoin d'une aide extérieure pour accomplir les actes de la vie quotidienne.

Le handicap moteur cérébral est la conséquence définitive d'une lésion qui a frappé l'encéphale au début de la vie. L'intelligence n'est pas atteinte la plupart du temps. Cependant le polyhandicap s'oppose parfois à son développement. Aux troubles moteurs s'ajoutent des troubles sensitifs, sensoriels, intellectuels, de langage, de geste, de posture.

## L'ACCESSIBILITÉ EN BIBLIOTHÈQUE

Le handicap moteur peut avoir des conséquences diverses sur : les déplacements, les postures, l'action sur le monde extérieur (tourner les pages d'un livre,...), la communication (paroles, articulé difficile...), l'alimentation (mastication,...), la perception du monde (mouvement des yeux incontrôlés,...), les mouvements réflexes.

Pour les personnes en situation de handicap moteur qui sont en fauteuil roulant, le déplacement assis implique une approche visuelle et gestuelle différente de celle de l'adulte valide mais similaire à celle de l'enfant debout. Ce type de handicap peut intervenir à tout âge, il concerne aussi les personnes âgées. Il demande surtout une accessibilité des bâtiments, des voies de circulation larges et une ergonomie spécifique des matériels de lecture.

Pour les personnes en situation de handicap moteur cérébral, la présence de troubles divers nécessite des adaptations prévues pour d'autres types de handicaps. Cependant, il est important de prendre aussi en compte la lenteur d'exécution motrice et d'expression orale pour apporter une aide adaptée (technique ou humaine).



# L'ACCUEIL SPÉCIFIQUE EN BIBLIOTHÈQUE

L'accompagnement humain est complémentaire des mesures mises en œuvre pour compenser les difficultés liées au handicap moteur et pallier aux défauts d'aménagement de la bibliothèque. Pour l'accueil de groupe, il peut être nécessaire de programmer à l'avance pour agencer les lieux. La Loi n°2005-102 du 11 février 2005 donne des indications pour dépasser la simple accessibilité aux bâtiments et déboucher sur une égalité dans l'accès aux propositions culturelles des bibliothèques.

## Environnement de la médiathèque

Il est souhaitable d'adapter l'environnement :

- **L'accès aux bâtiments** : rampes d'accès avec pente inférieure ou égale à 5%, ascenseurs, toilettes adaptées, etc. Lorsque cela se justifie, prévoir des bandes de guidage au sol, dites aussi bandes podotactiles (présence d'escaliers, etc.) et des bandes antidérapantes (à l'extérieur en cas de sol glissant).
- Ranger et créer des couloirs de **circulation sans obstacle** dans la médiathèque. La largeur des allées doit être suffisante pour pouvoir faire demi-tour avec un fauteuil roulant ou une poussette, soit une largeur de 1,40m voire 1,50m. Prévoir à minima des aires de manœuvre tous les 6 mètres (réglementation incendie). La hauteur des rayonnages devrait être comprise entre 90 cm et 1,30m. Comme c'est parfois compliqué à mettre en œuvre en bibliothèque, l'accompagnement humain sera nécessaire.
- **L'espace d'accueil** : lorsqu'il y a plusieurs points d'accueil installés de façon rapprochée, l'un au moins d'entre eux doit être rendu accessible dans les mêmes conditions d'accès et d'utilisation que celles offertes aux personnes valides. Il doit être signalé de manière adaptée dès l'entrée et ouvert en priorité. Les banques d'accueil doivent être utilisables par une personne en position «debout» comme en position "assis» et permettre la communication visuelle entre les usagers et le personnel. Lorsque des usages tels que lire, écrire, utiliser un clavier sont requis, une partie au moins du mobilier doit être d'une hauteur maximale de 0,80 m et un vide en partie inférieure d'au moins 0,30 m de profondeur, 0,60 m de largeur et 0,70 m de hauteur permettant le passage des pieds et des genoux d'une personne en fauteuil roulant.
- Multiplier les **supports d'information** (écrit, sonore, visuel) et les placer à hauteur d'enfant.
- Ne pas réduire exclusivement l'**accès** aux heures creuses.

# EN RELATION AVEC UNE PERSONNE ATTEINTE DE DÉFICIENCE MOTEUR OU MOTEUR CÉRÉBRAL

Assurer le plus possible de facilité et de sécurité aux déplacements dans la médiathèque :

## • Oter les obstacles.

- Marcher à côté de la personne en respectant son rythme.
- Porter un regard bienveillant et attentif.
- Permettre le plus d'indépendance possible.
- Proposer un plan de la bibliothèque pour permettre de repérer les espaces les plus accessibles, l'emplacement des ascenseurs, toilettes aux normes, etc.

## Savoir échanger avec la personne :

- Se placer à sa hauteur.
- Si la personne en situation de handicap moteur cérébral a une élocution difficile, lui parler normalement et lui laisser le temps de répondre.
- S'adresser directement à la personne.

De nombreuses situations peuvent devenir insurmontables en situation de handicap moteur :

- Proposer de l'aide et suivre les conseils que peut donner la personne pour franchir un obstacle par exemple.
- La personne peut décliner l'aide proposée, beaucoup de personnes accordent de l'importance à leur indépendance.

## En groupe pour une animation

Ce temps d'animation doit être préparé avec les encadrants de la structure pour répondre au mieux aux besoins des personnes en situation de handicap moteur (ou moteur cérébral). Les propositions seront aussi faites en connaissant les capacités des personnes.

- Privilégier l'installation du groupe en arc de cercle.
- Se reporter aux préconisations d'accueil faites pour les handicaps auditifs, visuels, mentaux suivant les particularités du groupe.
- Veiller à accueillir les groupes aussi aux heures d'ouverture de la médiathèque, cela participe à la sensibilisation et à l'intégration de tous.

D'une façon générale, prévoir des chaises pour les personnes à grande fatigabilité, et de la place devant pour favoriser la visibilité des personnes en fauteuil ou de petite taille.

# OUTILS ET RESSOURCES

## Outils spécifiques

- Chaises avec accoudoirs dans l'ensemble des espaces de la bibliothèque.
- Pupitre de lecture : aide à tenir le livre et maintenir les pages ouvertes. Peut-être sur pied ajustable ou à poser sur une table ou les genoux.
- Table à hauteur réglable : espace libre sous la table de 70 cm de haut, et plateau à 80 cm de haut.
- Prêt de tablettes ou de liseuses pour faciliter l'accès aux documents (plus légères).
- Matériel informatique : souris adaptée (trackball ou tactile), repose poignet, clavier à grosses touches, logiciel de prédiction de mots ou de saisie vocale (avec bon micro).

## Ressources

### **Association Valentin Hauy**

Site : <http://www.avh.asso.fr/>

Prêt DVD avec audio description et CD au format Daisy.

Ainsi que la bibliothèque numérique Eole pour proposer une lecture audio adaptée au handicap moteur et moteur-cérébral.

### **Association des Paralysés de France Ille-et-Vilaine - APF**

40, rue Danton - 35700 RENNES

Tél. 02 99 84 26 66

Site : [www.apf35.com/](http://www.apf35.com/)

Ecoute, échange, soutien, défense des droits pour les personnes handicapées moteur et leurs familles.

## En savoir plus

### **ALPHAbib**

Site : <http://pro.bpi.fr/cohesion-sociale/alphabib>

<http://pro.bpi.fr/alphabib/nouvelles-technologies-et-handicap-moteur>

<http://reglementationsaccessibilite.blogs.apf.asso.fr/media/02/02/3494964162.pdf>

<http://www.accessibilite-batiment.fr/erp-neufs/annexes/arrete.html>

<http://www.accessibilite-batiment.fr/erp-neufs/acces-aux-batiments-et-accueil/arrete.html>

<http://www.accessibilite-batiment.fr/erp-neufs/circulation-interieures-horizontales/arrete.html>

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Bibliotheques-et-accessibilite>